

⇒ Destinataires : Masculins nés en 2012
(Liste au dos)

Mise à jour Lieu + Liste joueurs

Le Grand Quevilly, le 10 Décembre 2024

Objet : Convocation Détection/Sélection Jeunes
2025/2025 - Stages Détection 3 - Secteur Sud - Masculins nés en 2012

Cher Ami Sportif,

Nous avons le plaisir de vous convier à participer aux stages des jeunes masculins nés en 2012, en vue de la constitution de la Sélection de Seine Maritime participant à la compétition Inter-Comités et des futures échéances de la détection territoriale normande. Le stage se déroulera :

DIMANCHE 15 DÉCEMBRE 2024, à GRAND QUEVILLY

Gymnase Eric Tabarly, rue Sadi Carnot
Rendez-vous à 9h45 et fin vers 12h00
(Voir liste au verso)

Convocation uniquement pour LES JEUNES RETENUS SUITE AUX STAGES 1 et 2
(Ils reçoivent cette convocation sur le mail noté dans Gesthand)

⇒ **POUR CHAQUE STAGE, VOUS DEVEZ AVOIR AVEC VOUS ...**

- L'**autorisation parentale**
- L'**autorisation de prélèvement** (en cas de contrôle anti-dopage)
- L'**attestation de carte vitale et de mutuelle** en cas de blessure nécessitant une visite chez le médecin et/ou des soins (une copie de ces documents est suffisante, pas besoin des originaux).
- Un **ballon (Taille 1)**
- Une **gourde (ou une bouteille d'eau) personnelle** avec vos Nom et Prénom(s) inscrits dessus
- Des **chaussures de sport propres** (éventuellement des claquettes pour les temps de repos)
- Des **affaires de sport** (survêtement, shorts, teeshirts...)
- Des **affaires de rechange et de toilette** (surtout lors des stages avec nuitée)

⇒ **POUR INFORMATION : PLANNING PREVISIONNEL DES STAGES/REGROUPEMENTS**

Inter-Secteurs : **Date et lieu à déterminer** (courant début 2025)

Toutes Les infos sur les stages et les listes des jeunes convoqués(e)s sont sur notre site : www.handball76.org

⇒ **ENCADREMENT DETECTION 76 MASCULINS SECTEUR SUD**

Référent Secteur Sud : Olivier DUHOUX ☎ 06 21 95 58 39 📧 san_lou@hotmail.fr

Intervenant(s) : Nicolas CLAUDEL, Antoine PICARD

Merci de **confirmer votre participation (ou non)** auprès du référent de votre secteur ci-dessus.

Sportivement,

Vincent THOUMYRE
Vice-Président
Référent ELU de l'ETD 76

Olivier CLERMONT
Conseiller Technique Fédéral 76
Coordonnateur Equipe Technique Départementale

Copie pour Info :

- ☐ J.-L. LIGUORI - Président du Comité 76 HB
- ☐ F. TERNOIS - Trésorière Comité 76 HB
- ☐ Ligue de Normandie de Handball
- ☐ F. PROUFF - CTS LNHB
- ☐ P. MAHE - CTF LNHB
- ☐ Les clubs Seinomarins

DÉTECTION/ SELECTION 76 MASCULINS 2012

STAGE DETECTION 3 - SECTEUR SUD - Dimanche 15 Décembre 2024 - 9h45 à 12h00 - à GRAND QUEVILLY

Référent Secteur Sud : Olivier DUHOUX ☎ 06 21 95 58 39 📧 san_lou@hotmail.fr

Nom	Prénom	Club	Date Naiss.	Taille	Latéralité	Poste
JEGOUSSE	GASPARD	ROUEN	06/02/2012	150	GAUCHER	
DESANGLOIS	ANTOINE	BIHOREL	22/06/2012	165	DROITIER	
LEGUEDE	SACHA	BIHOREL	09/02/2012	162	DROITIER	
VALLEE MILANI	JOSEPH	BIHOREL	14/03/2012	166	DROITIER	
CLAYTON	ANDREW	BONSECOURS	27/06/2012	147	DROITIER	
L'HERMETTE	ELIOTT	BONSECOURS	16/05/2012	142	DROITIER	
BERENGER	BASTIEN	DEVILLE MAROMME	29/05/2012	158	DROITIER	
FREBOURG HADIDA	LUCAS	DEVILLE MAROMME	05/08/2012	166	DROITIER	
KEBO-LOERCH	RINO	DEVILLE MAROMME	29/01/2012	160	DROITIER	
YAKAMADJI	TRESOR	DEVILLE MAROMME	03/02/2012	140	DROITIER	
BOSSCHAERT	MAXIME	MONTVILLE	28/11/2012	141	DROITIER	
JOBARD	CLEMENT	MONTVILLE	24/03/2012	155	DROITIER	
SENECAL	GABIN	MALAUNAY/LE HOULME	08/03/2012	163	DROITIER	
AMOURET PEREIRA DE SOUSA	HUGO	GOURNAY	15/09/2012	158	DROITIER	
GAIGNE	NATHAN	GOURNAY	23/04/2012	160	DROITIER	
REMERY	MAXIME	GOURNAY	31/07/2012	158	DROITIER	
RENAULT	RIO	GOURNAY	27/06/2012	145	GAUCHER	
CLAUDEL	LORIS	OISSEL	23/07/2012	160	DROITIER	
COIPEL	TIMOTHE	OISSEL	12/05/2012	160	DROITIER	
COUTARD	SACHA	OISSEL	25/10/2012	160	DROITIER	
ZENGLI	NOHAM	OISSEL	15/11/2012	148	GAUCHER	

Merci de **confirmer votre participation (ou non)** auprès du référent de votre secteur ci-dessus.

Autorisation Parentale

A remettre sur place au responsable si les parents ne restent pas et nous laissent leur enfant

Je soussigné(e) Monsieur, Madame ⁽²⁾ ⁽¹⁾ :

Père, Mère, Représentant légal de ⁽²⁾ ⁽¹⁾ :

☐ Licencié(e) au club de ☐ Non
Licencié(e)*

(*Pour les non licenciés, il sera établi une licence événementielle)

Autorise mon enfant à participer au stage de la Détection/Sélection de Handball,
pour les jeunes, organisé par le Comité 76 Handball :

Date :

Cadre à remplir

Lieu :

⁽²⁾ Autorise les responsables du stage à prendre, sur avis médical, en cas de maladie ou d'accident de mon enfant, toute mesure d'urgence tant médicale que chirurgicale y compris éventuellement l'hospitalisation ;

⁽²⁾ Autorise mon enfant à participer à toutes les activités organisées lors de ce stage ;

⁽²⁾ Autorise mon enfant à venir et/ou à quitter le stage avec :

Monsieur, Madame ⁽¹⁾ :

Mon enfant prend un traitement médical : OUI - NON ⁽²⁾

L'ordonnance et les médicaments devront être confiés au responsable du stage qui se chargera de faire respecter le traitement

Coordonnées des Parents :
(Adresse et téléphone)

A,

le,

Signature des parents
Faire précéder de la mention « lu et approuvé »,
écrit de la main du signataire

⁽¹⁾ Préciser NOM et Prénom
⁽²⁾ Rayer les mentions inutiles

NB : l'autorisation parentale est à remettre au responsable à l'arrivée au regroupement

RAPPEL: Chaque enfant doit se munir d'une copie d'ATTESTATION de CARTE VITALE et de MUTUELLE et doit impérativement avoir SON ORDONNANCE avec lui en cas de traitement médical.

Autorisation de Prélèvement

En cas de contrôle Anti-dopage sur Sportif Mineur

Je soussigné(e) Monsieur, Madame ⁽²⁾ ⁽¹⁾ :

Père, Mère, Représentant légal de ⁽²⁾ ⁽¹⁾ :

Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux et/ou d'ongles), effectués dans le cadre de la lutte contre le dopage, sur ce dernier/cette dernière ⁽²⁾ ;

Coordonnées des Parents :
(Adresse et téléphone)

A, le,

Pour Faire valoir ce que de droit

Signature :

(1) Préciser NOM et Prénom
(2) Rayer les mentions inutiles

RAPPEL

Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu en compétition et hors compétition.

Tout Sportif mineur doit présenter l'autorisation au préleveur agréé en cas de prélèvement sanguin.

L'absence de ce document ne permettra pas la réalisation du contrôle, ce qui pourra entraîner des sanctions de la part de la fédération.

Il est conseillé d'en donner un exemplaire à votre responsable de club, de section sportive, ou de stage départemental ou régional.

Le préleveur agréé est infirmier, médecin ou technicien de laboratoire.